



SOYEZ LES GARANTS DE VOTRE AVENIR

ET

DE CELUI DE VOS AYANTS DROIT

SEDIOR



Innovation – Recherche - Développement Durable

PLAQUETTE DE PRESENTATION – ANNEE 2022 / 2023



PROTEGEZ DEUX VALEURS SURES ... LA PLANETE ET VOUS !

**EN INVESTISSANT DANS LES INNOVATIONS, LA RECHERCHE ET / OU LE
DEVELOPPEMENT DURABLE, VOUS DEVENEZ UN ACTEUR MAJEUR**



DANS LA SAUVEGARDE DE L'HUMANITE

A/ CONSTATS

Dans ce contexte mondial actuel où ne s'épanouissent au sein des divers courants économiques et politiques, que rivalités, menaces et autres non sens, il est vraiment sage de très vite s'orienter vers des « niches », des solutions sécurisées offrant de véritables garanties « refuge » à tous ceux qui auront su saisir des opportunités trop souvent méconnues du public.

En cette bien « spécifique » époque que nous traversons aujourd'hui, en ces moments où le libéralisme, ce courant de pensée qui prône la défense de tous les droits individuels (liberté, sécurité, propriété ...), est chaque jour remis en question, force est de constater que seuls, la coopération volontaire entre les humains, la responsabilité individuelle et le travail pourront sauver notre futur d'un désastre annoncé.

B/ LA DEFISCALISATION AU SERVICE D' UNE ECONOMIE DURABLE

Les gouvernements successifs (en France), quelles que fussent leurs orientations, ont créé au fil des ans des dizaines de textes de loi visant à inciter les contribuables à soutenir l'économie.

Des secteurs comme le bâtiment sont ainsi chaque année subventionnés par le grand public qui peut bénéficier en contrepartie de réductions d'impôts parfois très confortables, plusieurs dizaines de milliers d'euros selon les dispositifs.

Si l'immobilier est effectivement très largement prôné par de très nombreux conseils en gestion de patrimoine, banques et assurances, il a cependant ses limites quant aux inconvénients liés aux coûts d'achat et de gestion et à la véracité du marché en cas de revente.

D'autres supports de défiscalisation existent mais sont méconnus des contribuables qui pensent, souvent à juste titre, qu'ils sont réservés à une certaine « élite » patrimoniale.

Page 1



Parmi ce panel de propositions, SEDIOR souhaite mettre en avant une opportunité majeure quant à la défiscalisation, celle de la souscription au capital des PME françaises ou européennes.

Il s'agit ici d'un aspect de la loi Madelin qui stipule que tout souscripteur au capital des PME, pourra bénéficier d'une réduction d'impôts de 25% du montant souscrit. Le texte est parfaitement encadré dans ses avantages et obligations. Il est expliqué dans son ensemble dans notre « Note d'information SEDIOR 2022 » et partiellement ci-dessous

Investir et défiscaliser avec la loi Madelin est philosophiquement louable car ce merveilleux système contribue au financement de start-up ou PME françaises ou européennes innovantes, donc à la création d'emplois de demain. C'est aussi une façon de diversifier son patrimoine financier dans les PME non cotées en Bourse.

Le dispositif Madelin IR-PME ouvre droit, en cas de souscription au capital d'une PME, à une réduction d'impôt au taux exceptionnellement majoré de 25 %, contre 18 % habituellement.

Encourager l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, tel est l'objectif du dispositif Madelin IR-PME ou réduction d'impôt IR-PME. Le gouvernement compte bien s'appuyer sur cet outil pour soutenir la reprise économique et répondre au besoin en fonds propres des entreprises. D'autant que les différents confinements ont permis aux Français d'accumuler une épargne conséquente. D'après les chiffres de la banque de France publiés en juin 2020, entre le premier trimestre 2020 et le premier trimestre 2021, ce surplus est estimé à 142 milliards d'euros. Le gouvernement avait ainsi décidé pour 2021 de prolonger une nouvelle fois le taux majoré de 25 % de la réduction d'impôt sur le revenu, taux fixé habituellement à 18 % (Il fallait en profiter !). Heureusement, cet avantage est reconduit en 2022.

Les investissements donnant droit à une réduction d'impôt sont plafonnés à 50 000 € pour une personne seule et à 100 000 € pour un couple marié ou pacsé. De plus, les éventuelles sommes versées au-delà peuvent être reportées pendant quatre ans et ouvrir droit à une déduction les années suivantes.

Artisanale, libérale, commerciale ou agricole : le champ des activités possibles est large, mais des secteurs sont exclus du dispositif, comme les activités financières ou de gestion du patrimoine. L'entreprise ne doit pas être cotée. L'investissement peut être réalisé en phase de création, d'amorçage ou de développement, mais l'entreprise bénéficiaire ne doit pas avoir plus de sept ans, sauf dans le cas où elle se lance sur un nouveau marché. Elle doit être soumise à l'impôt sur les sociétés et employer au moins deux salariés à la clôture de l'exercice suivant celui de la souscription. Les entreprises en difficulté ne sont pas concernées par le dispositif.

Cet avantage fiscal a une contrepartie : l'investisseur s'engage à conserver les titres ou les parts sociales de la PME dont il est entré au capital pendant cinq ans. L'entreprise soutenue doit fournir à l'investisseur un état individuel de souscription, mentionnant notamment les montants et le nombre de titres concernés. Le document sert de justificatif en cas de contrôle.

Exemple : Un contribuable (célibataire, marié etc...) qui souscrit pour 2000 € au capital d'une PME bénéficiera sur l'année en cours d'une réduction d'impôts de $2\,000 \times 25\% = 500$ €



SEDIOR – QUI SOMMES NOUS ?

Société Européenne pour le Développement des Innovations Originales et de la Recherche

En matière de défiscalisation on parle de textes et de supports. SEDIOR est et restera, une compagnie à taille humaine qui, par sa spécialisation dans certains vecteurs du développement durable, permet, quand on souscrit à son capital, de choisir parmi plusieurs options quant à la répartition des fonds investis, soit trois grands thèmes principaux :

Les projets à impact sur l'être humain

Les projets à impact sur la planète

Les projets du tertiaire

A/ Les projets à impact sur l'être humain

La santé et l'alimentation sont sans nul doute les principaux vecteurs de survie donc de préoccupation chez l'homme. Chez SEDIOR, à travers nos secteurs « Médecine Naturelle » et « Agriculture Bio », nous développons une gamme de produits ayant des actifs minutieusement choisis.

Notre marque « laboratoire-avie.com » présentera bientôt un complément alimentaire exceptionnel, le **FX-110**. Dédié à l'anti vieillissement des cellules il sera également un tonifiant extrême pour le corps et le cerveau. Notre gamme contient également un antibiotique 100% naturel, le **HPC** (huile de pépins de chadèques). Il est vendu en Europe sous le nom de EPP (extrait de pépins de pamplemousse), mais dans les Caraïbes où nous le produisons, le chadèque est le pamplemousse originel 100% « bio ». Nous produisons et développons en plus, des produits secs comme la poudre de fève brute de cacao, le moringa, la cannelle, le curcuma ou le mucuna pruriens, le gingembre et une gamme de cosmétiques 100% naturels. (*voir notre dossier de présentation du FX-110*).

La Malnutrition Infantile, le Diabète, Alzheimer, Parkinson, la plupart des Cancers, la Malaria, le stress, autant de maux qui pourraient être évités avec des gestes simples, une hygiène de vie saine associée à une consommation quotidienne d'éléments que nous retrouvons dans la médecine naturelle.

A travers notre structure C.E.D.A (*Compagnie Européenne pour le Développement Agricole*) nous souhaitons mettre en place un programme d'agriculture duplicable dans presque toutes les régions du globe. Notre objectif est la production végétale 100% bio issue de la permaculture sans aucun pesticide et dans le strict respect de l'environnement. (NB : L'agriculture raisonnée à donc un impact positif sur l'homme et également sur la planète). (*voir notre dossier « Agriculture bio »*).

« Depuis des décennies l'homme, au nom d'un « pseudo » progrès, n'a fait que détruire l'environnement qui est le sien, celui de ses voisins et bien sur celui des nos chers animaux. Dame nature nous envoie de plus en plus de messages alarmants dont nous devons impérativement tenir compte pour éviter un proche et inévitable désastre, une future catastrophe planétaire ».



B/ Les projets à impact sur la planète

Si le constat est amer, il est néanmoins bon de citer, d'admirer et de copier sans honte, certains projets et initiatives d'individus, d'entreprises ou d'associations aux quatre coins du monde qui œuvrent à la sauvegarde de l'environnement, donc à la protection de l'humanité toute entière.

Chez SEDIOR, nous sommes à l'écoute des climatologues qui laissent entendre qu'un cataclysme planétaire pourrait survenir avant dix ans, ce que confirme le dernier rapport du **GIEC 2021**.

Il n'y a rien de fictif dans cette déclaration aussi il est impératif de vite agir sur l'environnement avec méthode, douceur et respect.

Dans notre combat pour la sauvegarde de la planète et, d'une manière générale, dans toutes nos actions, nous gardons les pieds sur terre, ainsi nous revendiquons qu'il nous faut en plus de la bonne volonté, de l'ingénierie de nouvelle génération et donc, de très gros capitaux.

A travers un partenariat d'une gigantesque ampleur, nous fabriquons des machines et développons des concepts tous axés sur la production et la distribution équitable de l'eau sur la planète, car vous pouvez vivre dans une région où il y a beaucoup d'eau mais son acheminement ou sa purification et son éventuel stockage sont très difficiles et très coûteux.

Savez vous que plus de 2,3 milliards d'êtres humains sur terre n'ont pas accès à l'eau potable alors que des millions de litres sont gaspillés chaque jour pour remplir des piscines, pour arroser des terrains de golf mais également dans des industries qui en utilisent des dizaines de litres pour souvent ne produire qu'un seul article. Pour pallier cet odieux déficit, nous présentons deux concepts de machines, certes déjà existants mais que nos chercheurs améliorent sans cesse car leur utilisation est grande consommatrice d'énergie.

1°/ La première se nomme « générateur d'eau atmosphérique », et en fonction de sa taille il peut être réduit à « une fontaine à eau atmosphérique ». Cette fabuleuse invention est sans aucun doute la solution la plus écologique pour créer de l'eau potable.

Voici le fonctionnement des générateurs d'eau atmosphériques

La machine aspire l'air et le dépoussière

La machine déshumidifie l'air en abaissant sa température jusqu'au point de rosée afin de créer de la condensation.

L'eau condensée dans la machine passe à travers quatre filtres :

Le filtre sédiment, qui retire les impuretés - Le filtre pré-carbone – filtre à charbon actif qui retire les chlorures et les mauvaises odeurs -Un filtre à osmose inverse qui retire à nouveaux les impuretés, les polluants et conserve les minéraux.

Un stérilisateur UV pour la rendre parfaitement exempte de bactéries et de virus et totalement portable.



Il existe plusieurs tailles pour ces fabuleuses machines, la production journalière d'eau oscille donc aujourd'hui entre 15 litres d'eau pure pour les fontaines individuelles et jusqu'à 10 000 litres pour les condensateurs industriels.

2°/ La seconde innovation développée par SEDIOR et ses partenaires (actuels et futurs), dans le schéma lié à la production écologique d'eau se nomme : Dessalinisateur d'eau de mer.

Son principe est basique, il s'agit de transformer de l'eau de mer en eau pure. L'eau salée passe dans des tambours équipés de micro filtres qui retiennent le sel. Cela est en vérité vraiment complexe et évidemment plus que le schéma de production du sel dans les marais salants où l'eau s'évapore naturellement et laisse place à cet indispensable condiment.

Les centrales de désalinisation basiques sont très énergivores, aussi, SEDIOR, en partenariat avec des producteurs d'énergie photovoltaïque, va soutenir cette nouvelle production d'eau révolutionnaire, qui fonctionne entièrement à l'énergie solaire de manière autonome.

Selon l'OCDE, 3,9 milliards de personnes subiront le stress hydrique d'ici à 2040. Plus de la moitié de l'humanité ! Ce chiffre est ahurissant, cette situation très très préoccupante nous concerne tous sans exception et c'est la conséquence directe d'un changement climatique qui pourrait causer aridité et montée des eaux et donner lieu à de nombreuses migrations climatiques.

Notre objectif second est de démocratiser ces innovations, pour le bien être des populations d'abord, et ensuite pour la sauvegarde des nappes phréatiques lesquelles sont aujourd'hui fortement menacées d'extinction, faute de leur outrageuse exploitation tant par les hommes que par les industries. *(voir notre dossier de présentation sur les Générateurs d'Eau Atmosphérique).*

3°/ La troisième innovation de SEDIOR est un des chevaux de bataille du groupe depuis des années et se nomme : Centrale de production d'énergie verte.

Très implanté dans les régions Caraïbiennes à forte pluviométrie, SEDIOR a su promouvoir l'énergie hydroélectrique en circuit continu et dans un absolu respect des écosystèmes.

Transportant notre savoir faire là où il nous semble urgent d'intervenir, c'est dans la production d'énergie photovoltaïque que SEDIOR innove. Pour les particuliers qui sont conscients que produire et consommer directement ou non leur énergie solaire est salutaire et réellement économique, ou pour les entreprises qui ont compris que la hausse permanente des énergies fossiles risque de faire chuter leur marge voire déstabiliser gravement leur entité. SEDIOR analyse chaque cas et propose des solutions techniques adaptées tout en garantissant les prix les plus bas du marché.

Défiscaliser en investissant dans l'énergie photovoltaïque, dans l'eau, dans sa noble production, son intelligente utilisation et pour son équitable répartition, oui c'est possible et d'une facilité incroyable. Ces secteurs engendreront la création de milliers d'emplois durables dans des régions souvent à faible potentiel économique, et surtout, elles permettront à des milliers de petites filles à travers le monde de rester jouer à la maison plutôt qu'aller, dès 6 ans, chercher et transporter chaque jour des dizaines de litres d'eau sur leurs petites épaules..



C/ Les projets du tertiaire

On peut être « vert », « écologiste », « bio », « végan » etc... , mais, à moins de vouloir et pouvoir vivre reclus dans un coin du monde sans aucune technologie, nous sommes tous dépendants de techniques diverses, qu'elles soient mécaniques, informatiques, téléphoniques, médicales ou industrielles etc ...

Dans le cadre présent des projets du tertiaire, SEDIOR focalise son activité sur deux pôles ô combien opposés de prime abord et si pourtant déjà presque complémentaires.

1°/ Premier centre d'intérêt : les véhicules électriques et les transports du futurs

SEDIOR, à travers ses concepts « [Electric-City-Scooter.com](#) » et « [X-Fly.com](#) » s'est installé sur ce marché en intervenant dans la production de scooters et de petits véhicules électriques destinés en premier à une utilisation citadine très « fun ». Dans les mois qui suivront, SEDIOR investira dans la production de nouveaux modes de transports aériens, plus écologiques et plus économiques.

Eu égard au degré de confidentialité quant à ces innovations, seuls nos actionnaires agréés pourront solliciter des informations générales et / ou spécifiques sur ces programmes.

2°/ Second centre d'intérêt : Le recyclage des déchets « nobles »

Les déchets nobles, sont le textile et le verre, ils sont selon nous une source inépuisable d'utilisation et de transformation. SEDIOR sera présent dans ce secteur dès le mois de novembre 2022.

3/ Troisième centre d'intérêt : le cinéma de demain.

Le concept ultra innovant créé par nos partenaires « [Matéra Production](#) » et « [stars et films](#) » va apporter un nouveau regard sur le financement des films et séries d'un budget inférieur à 2,5 M€ et propulser des investisseurs avertis au centre de cette industrie « magique » en leur proposant de rencontrer des acteurs et/ou des réalisateurs, de visiter des sites de tournage, de participer à des réalisations, éventuellement comme figurant, assister à des premières et à des cocktails etc...

Défiscaliser en investissant dans les véhicules électriques et les moyens de locomotion du futur, dans le recyclage des déchets nobles ou dans le cinéma de demain, c'est rapprocher ces trois grandes entités lesquelles auront à un moment donné besoin l'une de l'autre et cela d'une manière croissante.

NB : Cette plaquette n'a de valeur que dans ses aspects « information » et « sensibilisation » et ne saurait en rien être considérée comme une proposition commerciale.

Pour plus d'informations ou pour être recontacté vous pouvez vous rendre sur notre site internet : www.sedior.fr ou par mail à : contact@sedior.fr ou nous adresser une demande par courrier à :

SEDIOR, 6, rue d'Armaillé, 75017 Paris (France)
« Nous serons toujours à votre écoute et à votre disposition ... »